

Réunion de secteur 2024 & 2025

Secteur B « Demptézieu »

Période	THEME	SUJET	QUESTION	REPONSE
sept.-24	Environnement et développement durable	Energie	Que faut-il faire pour avoir l'autorisation de poser des panneaux solaires ?	L'installation de panneaux solaires, une démarche positive pour l'environnement et votre consommation énergétique. Cependant, la proximité de votre propriété avec un bâtiment classé au patrimoine implique de suivre une procédure spécifique afin de garantir la préservation de ce patrimoine qui fait la richesse de notre commune. Visibilité des panneaux solaires : l'objectif principal est de minimiser l'impact visuel des panneaux solaires depuis l'espace public et en relation avec le bâtiment classé. Démarches Administratives : Déclaration Préalable de Travaux (DP) ou Permis de Construire (PC) : Selon l'ampleur de votre projet Avis Conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) : Si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique, l'avis de l'ABF est obligatoire et conforme, ce qui signifie que la mairie ne pourra pas délivrer l'autorisation de travaux sans son accord. Anticipez les délais : L'instruction des dossiers en zone de protection du patrimoine peut être plus longue en raison de la consultation de l'ABF. En résumé, l'installation de panneaux solaires près d'un bâtiment classé au patrimoine est possible, mais elle nécessite une approche réfléchie, une concertation avec les autorités compétentes et le respect de certaines règles visant à préserver notre héritage commun.

sept.- 24			Vitesse des voitures au niveau du château	Malgré les investissements significatifs consentis dans ce domaine, la persistance de cette situation met en évidence les limites des infrastructures destinées à la modération de la vitesse. Toutefois, les relevés effectués par les radars pédagogiques indiquent que la majorité des automobilistes respectent les limitations en vigueur. En cas de constatation d'incivilités routières, il est impératif de contacter le 17 afin d'alerter la gendarmerie, en fournissant des informations précises concernant les faits et les véhicules impliqués. Ces éléments faciliteront une intervention ciblée des forces de l'ordre. Il est vivement recommandé de s'abstenir de toute intervention personnelle. Les données issues du radar pédagogique et des informations recueillies lors des réunions de quartier sont retransmises à la gendarmerie.
sept.- 24	Environnement et développement durable	Gestion des déchets	Etat des points d'apport volontaire	L'optimisation de la gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire de la collectivité nécessite une analyse approfondie des flux et des ressources actuellement allouées. Il est impératif de clarifier la répartition des responsabilités opérationnelles, notamment en ce qui concerne la maintenance et la propreté des sites de collecte. Actuellement, deux agents des services techniques municipaux sont mobilisés chaque vendredi pour effectuer un transport complet de déchets vers le centre de valorisation (déchèterie). Cette opération hebdomadaire, impliquant l'utilisation d'un véhicule dédié, représente un coût opérationnel significatif en termes de ressources humaines et de passage en déchetterie. L'évolution démographique significative de la collectivité, passant de 3 800 à 4 300 habitants, induit une augmentation corrélative des volumes de déchets produits et, par conséquent, une saturation potentielle du réseau de PAV existant. Il est donc impératif d'adapter l'infrastructure de collecte en augmentant le nombre de points d'apport. Une étude de dimensionnement, basée sur les données de production de déchets par habitant et les projections démographiques, est nécessaire pour déterminer le nombre optimal de PAV à implanter afin de garantir un service de proximité efficace et d'éviter le débordement des contenants actuels. Le SMND a lancé plusieurs opérations dans les différentes communes pour

				définir les évolutions possibles et l'impact financier associé. Nous devrions avoir les premiers retours fin 2025.
sept.-24	Environnement et développement durable	Gestion des déchets	Ramassage des sacs en porte à porte, où en sommes-nous ?	À compter du 1er janvier 2025, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) ne procédera plus à la collecte des sacs de déchets déposés au sol. Seuls les bacs de collecte homologués seront désormais acceptés. Afin d'accompagner les habitants dans cette transition, la mairie, en collaboration avec le SMND, a organisé une vente de bacs à tarifs préférentiels. Cette initiative a permis à de nombreux foyers de se procurer les contenants nécessaires. Pour les personnes n'ayant pas pu bénéficier de cette vente groupée, il est désormais impératif de contacter directement le SMND pour l'acquisition d'un bac homologué
sept.-24	Mobilité	Service à la personne	Le fonctionnement des bus	La mise en service de la ligne de transport interurbain assurant la liaison entre la commune de Saint-Savin et la commune de Bourgoin-Jallieu, représente un investissement significatif dans l'amélioration de la mobilité de nos administrés et dans la promotion d'alternatives durables à l'usage individuel de l'automobile. L'opérationnalité de cette ligne est désormais effective, et son maintien à long terme ainsi que sa rentabilisation économique dépendent intrinsèquement du niveau d'utilisation par la population cible. Il est donc impératif d'encourager l'utilisation de ce mode de transport collectif par les résidents de la commune et des zones desservies. Une fréquentation accrue permettra d'optimiser le taux de remplissage des véhicules et de justifier la pérennité de ce service public essentiel. Afin d'assurer une adéquation optimale entre l'offre de transport et les besoins réels, nous invitons les usagers potentiels à communiquer toute observation, suggestion ou critique constructive concernant l'itinéraire actuel de la ligne ainsi que les grilles horaires proposées. Ces retours

				d'information sont cruciaux pour identifier d'éventuels axes d'amélioration et procéder aux ajustements nécessaires
sept.-24	Environnement et développement durable	Protection du patrimoine	Rénovation du château	Dans le cadre d'une initiative de préservation et de valorisation du patrimoine bâti, nous avons planifié un ensemble de travaux de rénovation pour le château dont la phase initiale est programmée pour l'exercice 2025, elle comprend deux volets principaux : Réfection intégrale des revêtements de sol (carrelages) : cette intervention nécessitera une évaluation préalable de l'état des carrelages existants. Sur la base de cette analyse, le choix des nouveaux matériaux de revêtement sera guidé par des critères de durabilité, d'esthétique en cohérence avec le caractère historique du bâtiment et de performance technique (résistance à l'usure, facilité d'entretien, coefficient de glissance). Mise en conformité réglementaire pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PSH) : ce volet vise à garantir une accessibilité optimale au sein du château, conformément à la législation en vigueur (notamment la loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application). Une étude de faisabilité technique et économique détaillée sera menée préalablement au démarrage des travaux afin de définir précisément les solutions à mettre en œuvre, d'établir un budget prévisionnel précis et de planifier l'ordonnancement des différentes phases du chantier. Un suivi rigoureux de l'exécution des travaux sera assuré par des professionnels qualifiés (architectes, maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle) afin de garantir la qualité des réalisations et le respect des délais.
juin-25	Incivilité & sécurité	Sécurité	Une personne a été surprise à roder près de l'école, avez-vous des informations ?	La semaine dernière, la gendarmerie et la police municipale sont intervenues à proximité de l'école après le signalement d'une personne au comportement suspect. Les forces de l'ordre ont effectué plusieurs rondes de sécurisation autour de l'établissement. L'individu, qui semblait simplement être au téléphone, a pris la fuite à leur arrivée. Aucune situation de danger n'a été constatée. Nous tenons à vous rassurer : la sécurité de nos enfants reste notre priorité. Nous remercions les témoins pour leur vigilance.

juin-25	Incivilité & sécurité	Vitesse	Est-il possible de mettre un miroir au bas du chemin de Genevay ?	La commission voirie va étudier le sujet
juin-25	Incivilité & sécurité	Vitesse	Sortie des écoles ? est-il possible de mettre des panneaux pour mieux identifier les passages piétons ?	La commission voirie va étudier ce sujet et nous allons renforcer la présence du policier
juin-25	Mobilité	Infrastructures routières	Carrefour au niveau du Mollard	Nous allons intégrer cette situation dans les réflexions en cours sur les entrées en agglomération
juin-25	Mobilité	Service à la personne	Les conducteurs de bus roulent parfois vite	Nous allons faire remonter l'information près de Kéolis
juin-25	Mobilité	Service a la personne	Fréquentation du bus	Effectivement, le bus est un service essentiel pour notre commune. Pour continuer à en bénéficier, il est crucial que la ligne soit plus fréquentée. Si le nombre d'usagers reste trop faible, nous aurons malheureusement du mal à la maintenir.
juin-25	Mobilité	Eclairage	J'allume ma rue ne fonctionne pas chemin de Genevay	Nous allons vérifier auprès de la CAPI